

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Président	
	Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Vice-Présidente	
	Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Conseillère	
	M.	Florian	BARTHASSAT	C&E	Conseiller	
	Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Conseillère	
	M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller	
	M.	Silvano	CONSOLI	LR+	Conseiller	
	Mme	Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère	
	Mme	Estelle	GUEx-CROSIER	C&E	Conseillère	
	Mme	Miriam	HARBARTH	BA	Conseillère	
	M.	lochane	MOLL	BA	Conseiller	
	Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère	
	M.	Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller	
	Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère	
	Mme	Lydia	STRACCIA	C&E	Conseillère	
	M.	Luc	LAVARINI	C&E	Maire	
	Mme	Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	CA	
	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	CA	
	M.	Dominique	BRÜGGER		Secrétaire général	
<u>Excusés :</u>	:	Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire
		M.	Théo	CANCELA	C&E	Conseiller
<u>Procès-verbaliste</u>	:	M.	Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
 C&E : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. V. BUHAGIAR (ci-après, M. le Président) ouvre la séance à 20h30. Il remercie les conseillers municipaux et conseillères municipales de leur présence ainsi que le public, qu'il salue. Il excuse ensuite les absences de Mme P. MESSERLI ALOUAN et de M. T. CANCELA.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 18 novembre 2025
3. Assermentation de M. lochane MOLL
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Rapport des présidents des commissions
7. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 7.1 *P-D-1596 Crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à réaliser le déplacement et l'électrification des barrières douanières de la Mure*
 - 7.2 *P-D-1597 Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 50'000.- destiné à analyser le besoin de solutions pour les trajets des enfants, entre leur domicile et l'école de Compesières*
8. Désignation des membres de la Fondation de la Commune de Bardonnex pour le logement
9. Propositions individuelles, questions et divers
10. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, M. le Président le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 18 novembre 2025

M. U. SCHNEUWLY indique qu'au début du point 6.4, lorsqu'il fait référence à CHF 6'000'000.- de surplus, il s'agit du montant entre 2022 et 2024, et non entre 2023 et 2024 comme indiqué dans le procès-verbal, et souhaite que cela soit corrigé.

Comme aucune autre demande de modification n'est formulée, M. le Président déclare le procès-verbal approuvé, sous réserve de la correction demandée.

3. Assermentation de M. lochane MOLL

M. le Président donne lecture de la formule suivante, pour que M. I. MOLL puisse prêter serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. I. MOLL le promet.

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président déclare que le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

5. Communications du Conseil administratif

M. L. LAVARINI annonce deux petites communications :

- Les jetons de présence seront versés au plus tard en début de semaine prochaine.
- Comme annoncé dans le journal communal, la date pour l'inauguration de la nouvelle école a été fixée au week-end du 26-27 septembre 2026. Il précise que le comité chargé de son organisation est ouvert à toute proposition ou toute personne chargée souhaitant le rejoindre, et qu'il est possible pour cela d'écrire à l'adresse suivante: *ecoleenfête2026@gmail.com*.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que le CA a donné un préavis favorable à la naturalisation d'un jeune italien.

M. G. RANA ZOLANA fait observer que le calendrier de tri et un pot de miel de la récolte 2025 ont été déposés aux places des membres du CM. Il précise à ce titre que comme la récolte a été fructueuse cette année, des pots de miel sont en vente à la mairie depuis hier pour les habitants de la commune, au prix de CHF 5.- l'unité, avec un maximum de trois pots par ménage.

6. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement s'est réunie récemment, afin de discuter essentiellement des contours de la commission, étant donné qu'il y a quelques zones d'ombre à ce sujet. Constatant qu'il reste encore des points d'interrogations, elle dit se réjouir de connaître en début d'année prochaine les contours exacts de la commission et des sujets sur lesquels elle pourra travailler.

M. M. BOYMOND indique que la Commission des bâtiments, école et sport s'est réunie ce soir à 18h30, et que Mme Giulia THABUIS, architecte communale, a fait une présentation concernant les différentes échéances des travaux de l'école, les possibilités de transit autour de celle-ci, et l'exploitation des bâtiments.

Mme E. GUEX-CROSIER indique, en l'absence de Mme P. MESSERLI ALOUAN, que la Commission de la culture s'est réunie le 19 novembre, et qu'à l'occasion de cette séance un point a été fait concernant les manifestations culturelles 2026, ainsi qu'un autre concernant le périmètre d'action de la commission qui demeurerait encore quelque peu imprécis.

M. U. SCHNEUWLY indique que la Commission des finances et de l'économie s'est réunie le 25 novembre afin de discuter de l'attribution des montants pour le développement durable, dont le montant global est approximativement de CHF 54'000.-. Il ajoute que 23 organisations ont été choisies comme bénéficiaires.

M. F. BARTHASSAT indique que la Commission des routes, de la mobilité et de la sécurité ne s'est pas réunie depuis le dernier CM, à exception faite de la visite de la caserne des pompiers, dont il précise qu'elle ne fait désormais plus partie du dicastère de la commission.

Mme S. SCHRAG indique que la Commission sociale, de l'enfance et de la jeunesse s'est réunie le 2 décembre dernier afin d'étudier 77 dossiers pour l'attribution de l'aide sociale en Suisse, avec un montant concerné équivalent à celui du développement durable, soit environ CHF 54'000.-.

7. Projets de délibération, résolution, motion

7.1 P-D-1596 Crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à réaliser le déplacement et l'électrification des barrières douanières de la Mure

M. le Président, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à M. L. LAVARINI.

M. S. CONSOLI précise avant cela qu'il se récusé pour des motifs professionnels.

M. L. LAVARINI explique qu'il s'agit d'une suite à ce qui avait été voté lors du CM de décembre 2022, où CHF 30'000.- avaient été dédiés à une étude pour le déplacement et l'électrification de cette barrière. 3 ans après, le CA revient devant le CM avec l'étude qui a été faite et le montant nécessité par ce déplacement. Il rappelle à ce titre que la barrière devait de toute façon être changée, étant donné qu'elle ne permet pas le passage de la mobilité douce. L'idée est de profiter de la synergie avec la réalisation du PLQ La Mure. Cela favorisera aussi le cas échéant, d'être prêt le jour où le canton se déciderait à repousser les horaires de l'ouverture de la douane, à la fermer un jour sur deux, ou autre variante. De plus, cela permettra d'éviter le passage du GPA pour ouvrir et fermer la douane, étant donné que les véhicules hors mobilité qui seraient appelés à l'emprunter, c'est-à-dire essentiellement les TPG, disposeraient d'un moyen de l'ouvrir.

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Président propose de passer au vote de la délibération.

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 120'000.- DESTINE A REALISER LE DEPLACEMENT ET L'ELECTRIFICATION DES BARRIERES DOUANIERES DE LA MURE

Considérant,

- l'augmentation de fréquence de la ligne 62 ;
- la volonté d'étendre les horaires de desserte des arrêts de Landecy/La Mure ;
- la volonté de retarder l'ouverture de la douane de Landecy ;
- l'opportunité de joindre cette étude au développement du PLQ La Mure ;
- l'exposé des motifs

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité des votants, soit par 13 voix pour :

1. De procéder à la réalisation d'une installation de barrière douanière dotée d'une ouverture/fermeture électrique, avec possibilité d'une commande à distance, à la douane de Landecy,
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à ces travaux,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements – 6150.5010 – puis de la porter à l'actif du bilan – 6150.1401 – dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 via le compte de fonctionnement 6150.33001,
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

7.2 P-D-1597 Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 50'000.- destiné à analyser le besoin de solutions pour les trajets des enfants, entre leur domicile et l'école de Compesières

M. le Président, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière passe la parole à M. L. LAVARINI.

M. L. LAVARINI rappelle que la motion 1031 a été récemment amenée devant le CM par un des groupes,

et que cela a incité le CA à procéder une fois pour toute à cette étude, afin de voir quels sont les besoins, ce qui est réalisable, réaliste etc. Il explique que c'est pour cela qu'un crédit budgétaire supplémentaire a été estimé pour la mener à bien, et ajoute que l'exposé des motifs détaille ce que devra contenir cette étude, et s'il est nécessaire qu'elle contienne des choses en plus, suivant l'avis du mandataire. Il conclut qu'il y aura lieu de prendre une décision suite à l'étude, s'il s'avère qu'il est possible de faire quelque chose.

M. U. SCHNEUWLY suppose que le détail des prestations donné dans l'exposé des motifs constitue uniquement une première idée, mais qu'elle ne se limitera pas à cela. Il demande en ce sens si le cahier des charges soumis au prestataire sera davantage détaillé.

M. L. LAVARINI répond par la positive, mais précise qu'il ne sera pas beaucoup plus détaillé, étant donné qu'il est attendu en la matière que le prestataire fasse aussi sa part, n'ayant pas la vision globale de tout ce qui pourrait éventuellement être mis en place. Il s'agira donc pour le prestataire d'étudier un maximum de possibilités sans le contraindre à une seule solution. Cela fait, il faudra estimer le coût des mesures envisagées, et si celui-ci pourrait intégrer une participation financière des parents.

M. M. BOYMOND demande quels sont les prestataires qui effectuent ce genre d'études.

M. L. LAVARINI répond que Mme S. REUSSE lui a indiqué que l'ATE pouvait l'effectuer, ajoutant qu'il existe aussi d'autres bureaux qui sont spécialisés dans ce type d'études sociologiques et liées à la mobilité.

Mme S. REUSSE demande comment ce montant de CHF 50'000.- a été estimé, et s'il s'agit d'un ordre de grandeur nécessaire pour mener à bien ce type d'études.

M. L. LAVARINI répond qu'il s'agit d'un montant plafond qui permettra d'éviter de devoir revenir devant le CM pour voter une rallonge ou d'arrêter l'étude en cours de route. Il explique que comme pour les autres crédits, si la totalité ne devait pas être utilisée, la part non-utilisée serait réinjectée dans les comptes.

Mme S. REUSSE demande comment le prestataire va être choisi. Elle souhaite ensuite rappeler que l'ATE est spécialisée en plans de mobilité scolaire, et tenait à signaler qu'il existe cette expertise.

M. L. LAVARINI précise tout d'abord qu'il s'agit d'un processus nouveau pour la commune, et répond que le CA approchera l'ATE et d'autres prestataires, afin d'avoir une meilleure idée de leur manière de travailler et de décider ensuite au feeling. Relevant qu'il ne s'agit pas d'un appel d'offre soumis à l'AIMP, il estime que le choix relèvera surtout d'un ressenti.

Mme B. GUEX-CROSIER ajoute que cela dépendra également de la disponibilité des prestataires, estimant que si un prestataire n'est pas disponible avant 2 ans, il ne sera pas sélectionné.

M. le Président propose de passer au vote de l'objet.

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2026 DE CHF 50'000.- DESTINE À ANALYSER LE BESOIN DE SOLUTIONS POUR LES TRAJETS DES ENFANTS ENTRE LEUR DOMICILE ET L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la difficulté pour certains parents d'assurer les trajets scolaires quotidiens de leurs enfants ;
- l'absence de solution en transport collectif ;
- Le souhait pour la commune de faciliter l'accès à l'école primaire de Compesières ;
- l'exposé des motifs ;
- la motion M-1031, voté lors Conseil municipal du 7 octobre 2025 ;
- l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. De mener une étude destinée à chiffrer le nombre d'enfants concernés par le besoin de solutions concertées pour les trajets entre leur domicile et l'école de Compesières,
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- destiné à cette étude,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte 2192.31320,
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges, ou des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8. Désignation des membres de la Fondation de la Commune de Bardonnex pour le logement

M. le Président passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER rappelle que les statuts de la FCBL préconisent que 3 membres soient désignés par le CA, précisant que le CA le fera jeudi en séance, les désignations devant avoir lieu d'ici la fin de l'année. Le CM doit désigner un membre par groupe représenté en son sein, c'est-à-dire 3. Les 6 personnes ainsi choisies, se réuniront début janvier pour coopter ou non entre 1 et 3 personnes. Le vice-président doit être désigné par le CM, étant donné que le président est forcément un membre du CA.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande si les membres peuvent être remplacés s'ils ne peuvent pas se rendre à une séance.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la négative, étant donné qu'ils sont désignés *ad personam*, et non comme représentant interchangeable de leur groupe.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande, concernant les personnes à coopter par la suite, si dès la séance de janvier les personnes désignées ce soir devront venir avec des propositions de noms.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive.

Mme M. BOUCRIS souhaite savoir si le fait que le président soit issu du CA est explicitement indiqué dans les statuts de la FCBL.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la positive.

M. le Président demande qui le groupe Le Centre & Entente souhaite désigner. Il précise qu'un vote n'est pas nécessaire si chaque groupe ne désigne qu'un membre.

Mme V. CRETENAND indique que le groupe propose de prolonger le mandat de Mme A. ANTILLE.

Mme S. REUSSE indique que L'Alternative propose Mme M. BOUCRIS.

M. U. SCHNEUWLY indique que le groupe PLR+ propose Mme P. MESSERLI ALOUAN.

M. le Président déclare que l'élection des candidats est acceptée tacitement étant donné qu'ils ne sont que 3.

9. Propositions individuelles, questions et divers

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI remercie la mairie et l'administration pour le cadeau de Noël.

M. M. BOYMOND souhaite de belles fêtes et un joyeux Noël à toutes les personnes présentes.

Mme V. CRETENAND remercie la commission des routes, de la mobilité et de la sécurité, pour la visite élargie à la caserne de Perly-Bardonnex, qui a donné l'occasion de rencontrer les pompiers volontaires et le SiS, ainsi que de rencontrer des membres du CM de Perly. Ce fut un moment convivial.

Mme S. SCHRAG annonce que le repas des aînés aura lieu le 25 janvier 2026 et que la mise en place aura lieu le 24 à partir de 9h30. Elle souhaite ensuite de bonnes fêtes à tout le monde.

Mme E. GUEx-CROSIER souhaite la bienvenue à M. I. MOLL, ainsi qu'un bon retour au CM.

M. I. MOLL tient à remercier le CM pour son chaleureux accueil, et souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

Mme S. REUSSE demande ce qu'il en est de la question écrite qu'elle avait adressé au CA le 18 novembre, et souhaite savoir si une réponse orale ou écrite est prévue, et à quelle date.

M. L. LAVARINI répond qu'il était prévu qu'une réponse soit donnée lors de cette séance, mais explique que le SAFCO, ayant été interpellé sur la question des comptes, la réponse n'a pas encore été apportée. Cela sera fait au prochain CM en janvier.

Mme S. REUSSE demande si les questions aux autres réponses viendront en même temps.

M. L. LAVARINI répond par la positive.

Mme M. HARBARTH souhaite de bonnes fêtes aux personnes présentes.

Mme M. BOUCRIS annonce deux petits divers et des questions.

Constatant que la visite de la caserne des pompiers a eu lieu un lundi à 19h30, elle demande si la prochaine fois, elle ne pourrait pas avoir lieu à un autre moment, précisant qu'elle travaille tard ce jour-là. Elle remercie ensuite M. le maire pour son préambule concernant l'inauguration de l'école, et trouve dommage d'avoir découvert dans le journal qu'un comité était déjà constitué et une affiche déjà faite pour l'événement. Elle remercie également M. le maire pour avoir précisé que le comité était encore ouvert, comme cette information ne figurait pas dans l'article.

Elle donne ensuite lecture de la déclaration suivante:

"Lors de la commission Culture et lors de la commission Aménagements dédiées au budget, plusieurs de nos questions sont restées sans réponse, le conseiller administratif de ces dicastères n'étant pas en mesure d'y répondre. Le vote consultatif des dites commissions l'illustre d'ailleurs parfaitement :

- Pour la commission Culture le résultat a été de 2 votes contre, une abstention et 3 votes pour.
- Pour la commission Aménagement : la totalité des élu-es siégeant dans cette commission se sont abstenu-es.

Lors du conseil municipal suivant nous avons donc dû voter pour un budget au sujet duquel de nombreuses questions subsistaient.

Nos questions à l'Exécutif sont donc les suivantes :

- Nous n'osons pas envisager que les élu-es qui s'étaient abstenu-es lors du vote de la commission et qui ont voté en faveur de ce budget aient votés pour un budget qu'ils et elles ne comprenaient pas complètement. Ces élus.e.s. ont donc sensément obtenu par d'autres moyens, des réponses aux questions posées au sujet de certaines lignes de ce budget. Si c'est le cas par qui et pourquoi ces explications n'ont-elles pas été données à l'ensemble des élu-es concerné-es ?
- Comment se fait-il que les présidentes et présidents de commission, à l'exception de la présidente de la commission sociale, n'ont pas jugé nécessaire d'informer le conseil municipal du résultat de ces votes consultatifs avant le vote du budget ?

- N'est-il pas du ressort des autres conseiller-ères administratif-ives, singulièrement du maire, de pallier les manques d'un autre conseiller en éclairant les élu-es n'ayant pas obtenus les réponses nécessaires à un vote éclairé du budget ?
- Aurions-nous pu poser toutes les questions restées sans réponses lors du Conseil municipal avant le vote de ce budget ou ces réponses sont-elles assujetties au secret de commission ?

Le libellé de ces questions est bien entendu à la disposition de Monsieur le procès verbaliste. Nous espérons des réponses à ces questions dans un délai raisonnable.
Je vous remercie Monsieur le président."

Mme B. GUEX-CROSIER estime qu'au vu du nombre de questions, il est préférable que le CA ait le texte sous les yeux pour y répondre.

M. U. SCHNEUWLY donne lecture de la déclaration suivante:

"Les membres du CA et du CM ont été invités durant les mois passés à deux reprises. D'abord par Argramat/Bardogaves et après par les pompiers de la caserne des Epinglis. Les deux présentations étaient très informatives, qui nous permettent de prendre des décisions pour le développement futur de notre commune. Dans les deux cas, la composition des participants (CA et CM) se limitait à la majorité des membres du Centre et la totalité des membres du PLR. Aucun membre de l'Alternative, mouvement écologique et solidaire n'était présent. Je me demande avec qui ce mouvement est solidaire. Certainement pas avec la majorité des électeurs de la commune."

M. S. CONSOLI souhaite de bonnes fêtes à tout le monde.

M. G. RANA-ZOLANA indique qu'il répondra directement aux questions de Mme M. BOUCRIS lors de la prochaine séance du CM.

10. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
10.02.2026	18h30	Aménagement, urbanisme et environnement	Salle des commissions
03.02.2026 17.03.2026	18h30 18h30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
04.02.2026	18h30	Sociale, enfance et jeunesse	Salle des commissions
03.03.2026 21.04.2026	18h30 18h30	Finances et économies	Salle des commissions
19.01.2026	18h30	Routes, mobilité et sécurité	Salle des commissions
20.01.2026 28.01.2026	18h30 18h30	Culture et loisirs	Salle des commissions

Constatant que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé, M. le Président lève la séance à 21h03.